

*Le Président de la
Collectivité territoriale de Guyane*

Monsieur Léon BERTRAND
Maire de Saint-Laurent du Maroni
Hôtel de Ville de Saint-Laurent
Avenue du Lieutenant-colonel
Chandon - BP 80
97393 SAINT-LAURENT-DU-MARONI

Objet : Journées des peuples autochtones
V/réf. : 70/LB/PC/DGS

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 4 août 2017, vous m'avez signifié votre refus d'adhérer à la proposition que je vous avais adressée consistant de faire de la date du 9 août 2017, Journée internationale des Peuples autochtones, un jour chômé pour les agents de votre collectivité, à l'instar des agents de la CTG.

S'il va de soi que je respecte sans réserve votre décision qui relève de vos strictes prérogatives de Premier magistrat de la ville de Saint-Laurent du Maroni, permettez-moi de vous dire que les raisons que vous avancez me laissent sans voix.

Tout d'abord, vous évoquez pour justifier votre refus « une multiplication des journées mondiales ». Argument absurde pour au moins deux raisons toutes simples :

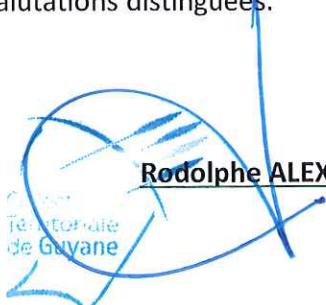
1. Je ne proposais pas de créer une journée mondiale supplémentaire qui serait dédiée aux Peuples autochtones puisque, comme je vous l'expliquais dans mon précédent courrier, celle-ci existe déjà, et ce depuis 1994 ; non pas à l'initiative de Rodolphe Alexandre, soit dit en passant, mais à l'initiative de l'ONU. Si vous estimez cette journée superflue, libre à vous de vous en plaindre auprès de son Secrétaire général, Monsieur António Guterres, afin de tenter d'en obtenir la suppression. Ce que je proposais c'était de transformer une date internationale qui existe déjà (j'insiste) en un jour férié (chômé dans un premier temps) localement. Tout simplement.
2. Refuser de vous associer à une démarche collective visant à graver dans le marbre une date symbolique destinée à rappeler l'histoire et les souffrances vécues par les Amérindiens (à l'instar des victimes de la traite négrière) au prétexte qu'il existerait une journée du pop-corn le 19 janvier ou une journée de la mini-jupe le 6 juin est proprement consternant. Vos administrés, qu'ils soient Amérindiens ou non, et *a fortiori* s'ils le sont, apprécieront.

Votre second argument, à peine moins stupéfiant que le premier, consiste à affirmer que faire du 9 août un jour férié aurait pour conséquence de « masquer la profondeur des questions » relatives au « dossier (*sic*) des peuples autochtones ». Or, comme stipulé dans mon précédent courrier, l'objectif recherché est précisément l'inverse : celui, à travers cette date, d'une mise en lumière accrue, à l'échelle de l'ensemble des habitants de la Guyane, des difficultés vécues encore aujourd'hui par ces populations ; difficultés qui prennent leur source dans une prise en compte largement insuffisante de leur histoire et de leur situation tout à fait singulières au sein de la société guyanaise. La finalité étant, cela va de soi, d'avancer dans la résolution des problèmes soulevés à cette occasion. J'ai beau retourner le problème dans tous les sens, j'avoue que je n'arrive toujours pas à comprendre comment vous avez pu arriver à la conclusion qu'un coup de projecteur pouvait rendre plus obscur le sujet qu'il était en train d'éclairer...

Enfin, vous évoquez la nécessité préalable d'une « concertation avec les communautés amérindiennes ». Alors je tiens à vous rassurer sur ce point : non seulement les associations amérindiennes et les Chefs coutumiers ont été consultés, mais ce sont les Amérindiens eux-mêmes qui ont été à l'initiative de la célébration du 9 août en Guyane. Je vous rappelle que pour leur première édition (en 2011), les Journées des Peuples autochtones avaient été organisées en décembre. Et c'est la FOAG qui nous a proposé à l'époque, dans le cadre de son implication dans l'organisation de cette manifestation, de la faire coïncider avec la Journée internationale des Peuples autochtones ; l'opportunité de faire de cette date un jour férié en Guyane étant elle-même née au fil des ans d'une concertation avec les associations amérindiennes, toujours sous l'égide des Chefs coutumiers. Refuser de vous associer à la démarche collective que j'ai voulu impulser de faire du 9 août un jour chômé cette année revient à aller à l'encontre de la volonté non pas de la CTG ou de Rodolphe Alexandre, mais de celle des Amérindiens eux-mêmes. C'est aussi simple que cela.

Ceci étant dit, encore une fois, je m'incline absolument devant vos prérogatives, et respecte votre décision. Au vu de votre réponse pour le moins ubuesque, en totale déconnexion avec les enjeux évoqués dans le courrier que je vous avais transmis antérieurement, permettez-moi toutefois de retenir l'hypothèse d'une lecture rapide de votre part, et souffrez que je vous invite à relire ce courrier à tête reposée. Je suis certain que suite à cette seconde lecture, vous adhérerez rétrospectivement à cette proposition à laquelle, j'en profite pour vous le dire, vos collègues maires ont, pour ceux qui ont bien voulu me rendre réponse, adhéré sans réserves ; votre refus étant à ce jour, la seule voix discordante des 22 maires de Guyane.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.



Rodolphe ALEXANDRE
Collectivité territoriale de Guyane

Page 2 sur 2